



## Présenter mon remplaçant suite à ma démission

Par **padawak**, le **05/07/2016 à 17:05**

Bonjour suite a ma démission mon patron me demande de présenter ma clientèles a mon remplaçant, je n'en ai pas vraiment envie y suis je obliger ? merci

Par **morobar**, le **05/07/2016 à 17:31**

Bonjour,  
\* vous n'êtes pas dispensé de préavis  
\* vous êtes payé  
\* vous êtes subordonné aux ordres de l'employeur  
\* vous n'avez pas le choix, envie ou pas envie.  
N'allez pas ouvrir une controverse qui pourrait déboucher sur des D.I. au bénéfice de l'employeur, D.I. difficiles à chiffrer, mais qui peuvent vite cuber.  
Sur le plan moral mettez vous à la place du salarié qui arrive.

Par **Visiteur**, le **05/07/2016 à 22:00**

Bonsoir, rncela fait partie de vos activités et tant que vous êtes sous contrat, votre employeur peut vous assigner une tâche.

Par **padawak**, le **07/07/2016 à 19:36**

bonsoir ok merci pour vos infos

Par **padawak**, le **19/07/2016 à 18:31**

bonjour donc je présente mon remplaçant comme il ce doit. autre petite question, je suis en congés pour 15 jours et a mon retour il me reste 3 semaines de préavis a effectuer mon boss me demande de rester chez moi jusqu'à la fin de mon préavis il ne souhaite pas que je revoie mes clients au retour des congés, quelle sont les bonnes formalités pour faire les choses en règles afin que je reste chez moi ?? merci

Par **jos38**, le **19/07/2016 à 20:35**

bonsoir. que vous propose-t'il? préavis non effectué payé ou non-payé?

Par **padawak**, le **19/07/2016 à 20:59**

bonsoir, il souhaite me faire finir avec le restant de mes congés payés, ce qui ne m'arrange pas pour être franc rnmerci

Par **Lag0**, le **20/07/2016 à 07:02**

Bonjour,  
Une fois la démission donnée, l'employeur ne peut plus vous imposer des congés qui n'auraient pas été prévus avant.  
De plus, prendre des congés durant le préavis en repousse d'autant le terme, donc cela n'arrangerait pas l'employeur si son souhait est de ne plus vous revoir !